

Veillez lire attentivement les termes et conditions de cette Licence avant de télécharger le LOGICIEL. L'utilisation du LOGICIEL par le Licencié signifie que ce dernier a accepté les termes et conditions de la présente Licence.

Le LOGICIEL STELA, objet de la présente Licence et, est la propriété du CNES. Il a été déposé à l'Agence pour la Protection des Programmes" (119 rue de Flandres, 75019 Paris)) le 5 Janvier 2011 sous le numéro LO1101.

Le LOGICIEL en tant qu'œuvre est protégé par le code de la propriété intellectuelle au titre des dispositions L111-1 et suivants.

Le CNES concède une Licence non exclusive sur le LOGICIEL au Licencié, qui peut être une personne physique ou morale.

LANGAGE DE LA LICENCE ET LOI APPLICABLE

La Licence est établie en français et en anglais. En cas de litige, la version française prévaudra.

La Licence est soumise au droit français. Si un différend survient à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la Licence, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

DUREE DE LA LICENCE

La Licence est accordée pour une durée de dix (10) ans renouvelable par tacite reconduction.

En tout état de cause, la présente Licence ne pourra avoir une durée totale supérieure à celle de la protection légale du droit d'auteur.

TERRITOIRE

La Licence est accordée pour le monde entier. Cependant, les produits issus du secteur spatial étant « sensibles », le Licencié s'engage à respecter impérativement la législation française concernant les autorisations d'exportation.

DROITS CONCEDES

Le CNES concède gratuitement au Licencié un **droit non exclusif d'utilisation sur le LOGICIEL**, fourni **en exécutable** avec sa documentation. Ce droit non exclusif d'utilisation consiste exhaustivement dans la mise en œuvre du programme en vue d'obtenir l'opération demandée.

Le CNES concède au Licencié le droit non exclusif de sous licencier gratuitement le LOGICIEL.

Le licencié n'est pas autorisé à effectuer des copies du LOGICIEL, autres qu'une copie de sauvegarde si celle-ci est nécessaire pour préserver l'utilisation du LOGICIEL.

OBLIGATIONS DU LICENCIE

Ces droits sont accordés sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Le Licencié s'interdit toute exploitation commerciale du LOGICIEL.
- Le Licencié s'interdit d'effectuer toute adaptation, transformation, modification ou traduction du LOGICIEL.
- Le Licencié s'engage à sous licencier, gratuitement, au CNES toutes les améliorations apportées au LOGICIEL, et notamment sous forme de module d'extension (« plugin »). Par module d'extension ou « plugin », on entend un programme qui interagit avec le LOGICIEL permettant d'étendre son fonctionnement, de le compléter en lui apportant de

nouvelles fonctionnalités, mais dont l'absence ne remet en cause ni l'opérationnalité ni les performances du LOGICIEL exploité sans ce module.

- Le Licencié s'engage à mentionner et à conserver en permanence toutes les mentions de propriété et de copyright du CNES sur tous les supports du LOGICIEL. En cas de publications, de communications ou de présentations le Licencié s'engage à citer le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales).
- Le Licencié s'interdit d'utiliser le LOGICIEL de manière à nuire à l'image du CNES, et en particulier à sa réputation scientifique et technique.
- **Le Licencié s'engage à faire respecter l'ensemble des dispositions de la présente Licence à ses sous licenciés.**

Si l'une quelconque de ces obligations n'était pas respectée, le Licencié deviendrait immédiatement contrefacteur et serait susceptible d'être poursuivi en contrefaçon.

GARANTIE

Le Licencié utilise le LOGICIEL à ses propres frais et risques. Le CNES ne donne aucune sorte de garantie au Licencié, y compris contre l'action des tiers.

Le CNES ne peut garantir que le LOGICIEL est exempt de bogues, erreurs, défauts ou omissions et n'a aucune obligation de corriger ces éventuelles déficiences, quelles qu'elles soient. Le CNES ne peut garantir l'adéquation du LOGICIEL aux besoins du Licencié.

Le CNES ne saurait être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit, direct ou indirect, matériel ou immatériel, y compris d'éventuels pertes de profit, de revenu ou de données, résultant de l'utilisation du LOGICIEL ou de l'incapacité à l'utiliser, ni poursuivi à ce sujet.

RESILIATION

La Licence prend fin automatiquement si le Licencié viole ses termes et conditions. En ce cas, le Licencié ne pourra prétendre à quelque remboursement que ce soit. Le Licencié devra retourner le LOGICIEL au CNES et n'en conserver aucune copie, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient lui être demandés par le CNES en réparation du préjudice qu'il aura éventuellement subi du fait de cette violation.